

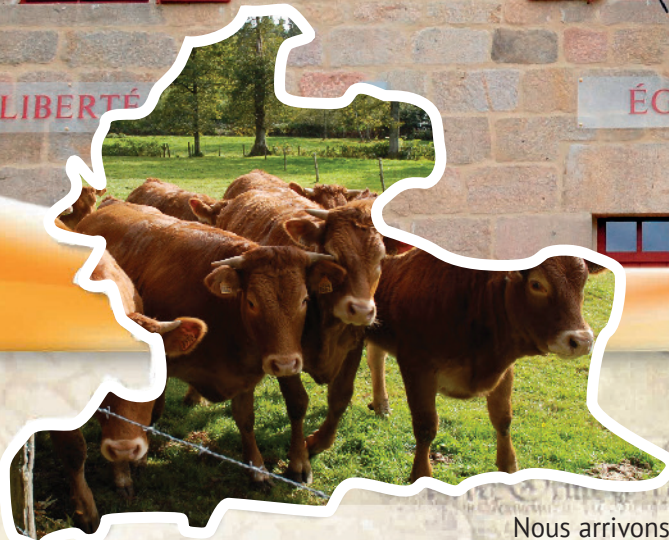
LIBERTÉ

ÉGALITÉ

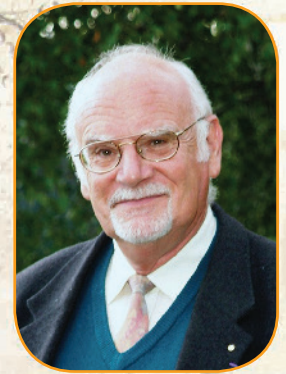
FRATERNITÉ

Rosiers Info

Bulletin Municipal d'informations - N° 47 - Juillet 2019



Edito



Nous arrivons à la fin du mandat municipal 2014 / 2020 et c'est avec un peu d'émotion que je rédige l'édito de ce Rosiers-Infos, dernier numéro de la mandature.

En effet, j'ai informé les membres du Conseil que je ne me représenterai pas à vos suffrages en mars 2020, du moins au poste de «premier magistrat de la commune» pour employer les termes consacrés, en précisant toutefois que je resterai en appui et conseil au futur Maire de Rosiers d'Egletons.

Soucieux de transparence, je saisis l'opportunité de cet « Edito » pour vous informer de ma décision.

Depuis la Loi sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite Loi NOTRe), les fonctions de Maire ont évolué dans un bien mauvais sens. Si on peut admettre que de se mettre au service des autres puisse être une vocation, ce n'est sûrement pas un sacerdoce et les difficultés rencontrées désormais par beaucoup de maires ruraux dans l'exercice de leur mandat font que plus de 40% d'entre eux ne se représenteront pas en 2020, sans compter ceux qui ont déjà démissionné.

Cela ne devrait pas être le cas à Rosiers d'Egletons : il n'est pas question pour moi de « baisser les bras », mais après quarante trois ans de bénévolat au service des Rosiéroides et des Rosiéroides, j'espère qu'une bonne volonté prendra ma suite et que je pourrai apporter à la prochaine équipe mon expérience et les compétences acquises au fil du temps.

Cette expérience je l'ai acquise au service de notre commune, mais aussi comme Président créateur de la Communauté de communes, aujourd'hui stabilisée à échelle humaine et rebaptisée « Ventadour - Egletons - Monédières » avec, entre autres, la satisfaction de quelques belles réussites d'intérêt communautaire comme le sauvetage du château de Ventadour ou la création de la piscine d'Egletons.

En un peu plus de quarante ans, j'ai vu notre commune changer : démographie en hausse, nouveaux équipements, implication constructive de Rosiers pour un développement territorial élargi... mais l'objet n'est pas ici de faire un « bilan de mandat » : un simple coup d'œil aux comptes-rendus des Conseils municipaux sur notre site internet vous rappellera les changements que nous avons vécus.

A compter de mars 2020, une nouvelle équipe se mettra en place. J'espère sincèrement qu'à cette occasion, Rosiers d'Egletons pourra encore rester à l'écart de ces sectarismes politiques, véritable gangrène du bien vivre ensemble, qui enferment et qui excluent au lieu de construire collectivement.

Dans nos communes rurales, toutes les bonnes volontés doivent se fédérer et j'ai le sentiment qu'à Rosiers d'Egletons, nous sommes désormais parvenus à cet équilibre.

La commune ce n'est pas le Maire, ni même le Conseil municipal. Rosiers d'Egletons et, au delà le Pays d'Egletons, c'est vous et votre participation citoyenne. C'est dans cet état d'esprit que je resterai fidèle - élu ou pas - à notre commune, à son développement et à l'intérêt de chacune et de chacun de vous.

Bien cordialement à toutes et à tous et bienvenue à toutes les bonnes volontés.

Jean Boinet

Maire de Rosiers d'Egletons

Sommaire

EDITO 1

Vos futures connexions internet 2

La vie municipale 3

La vie associative 4

La vie scolaire 5

L'urbanisme 6

Les travaux en photos 7

Le nouveau MILLE CLUB 8

Rosiers d'Egletons



Pour votre information sur vos futures connexions internet

CANTON Egletons



Zones de déploiement de la fibre publique :

- Travaux terminés au 31 mars 2021
- Travaux terminés fin 2020
- Travaux terminés mi 2020
- Travaux terminés fin 2019
- Déploiement opérateurs privés (décret gouvernemental de 2011)

La vie municipale

Rosiers info



Cérémonie du 11 novembre 2018



Cérémonie pour la Paix, le 12 novembre 2018



Le 27 janvier 2019 : repas de bonne année pour nos aînés

Il est rappelé que les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune : <http://www.rosiers-egletons.com>

La vie associative

Rosiers info

Championnat national de tir sportif
septembre 2018



Assemblée Générale du Comité
des Fêtes, le 29 septembre 2018



Assemblée Générale À Travers Bois,
le 7 février 2019



Assemblée Générale de la Roseraie
d'Automne, le 13 janvier 2019



Rosiers Courses Nature. Trail d'hiver,
Le 3 Février 2019



La vie scolaire

RENTRÉE SCOLAIRE 2019



Rosiers info

Notre école est souvent sollicitée pour l'inscription d'enfants ne résidant pas sur notre commune.

Certes, ce succès est flatteur mais nous devons rester vigilants tant sur nos capacités d'accueil que sur notre souci d'être cohérents vis à vis des écoles des communes voisines.

En accord avec Mme la Directrice de notre école et après validation en Conseil municipal, nous avons décidé d'inscrire en première priorité les enfants de notre commune puis, dans la limite des places disponibles, d'accueillir les enfants des communes voisines qui ne disposent pas d'école primaire et de refuser l'inscription de tout autre demande.

Ces dispositions, expérimentées à la rentrée 2018, seront strictement appliquées pour la rentrée de 2019.

Les effectifs prévisibles sont de 91 élèves inscrits à juin selon une répartition presque équilibrée soit :

Petite section / moyenne section : 16 élèves
Grande section / cours préparatoire : 27 élèves
Cours élémentaire 1 / cours élémentaire 2 : 28 élèves

Cours moyen 1 / cours moyen 2 : 20 élèves

Les horaires de classe seront :

Lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 30

Ces horaires, proposés par l'école en Conseil d'École du 9 novembre 2018 ont été acceptées par le Conseil Municipal et validés par les services administratifs de l'Education Nationale.



RAPPEL PRATIQUE DES PROCÉDURES

Toutes les demandes de construction sont réglementées par un document d'urbanisme, de type différent selon les communes : Règlement National, Plan d'Occupation des Sols (POS - de plus en plus rare), Plan Local d'Urbanisme (PLU, maintenant applicable à Rosiers) ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI, prochainement applicable à Rosiers).

L'instruction des dossiers est conduite selon deux critères principaux :

- La situation géographique du projet en regard du plan de zonage, de son positionnement par rapport à l'environnement (proximité d'un site remarquable ou d'un monument historique par exemple) mais aussi de la capacité des réseaux (eau potable, énergie, voies d'accès, servitudes diverses ...).
- Le type de construction projeté en regard du règlement applicable au zonage.

Pour rappel : Le recours à un architecte est obligatoire pour les habitations d'une surface supérieure à 150 m², pour les bâtiments agricoles de plus de 800 m² et pour toutes les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI ...).

TYPE DE CONSTRUCTION	FORMALITÉS
Construction de tous types moins de 5 m ²	Pas de formalité
Tous types de 5 à 20 m ²	Déclaration préalable
Plus de 20 m ²	Permis de construire
Travaux sur maison existante sans création de surface ni changement de l'aspect extérieur	Pas de formalité
Avec changement de l'aspect extérieur (toiture, ravalement, fenêtre, panneaux solaires...)	Déclaration préalable
Ajout de surface (véranda de 5 à 20 m ²)	Déclaration préalable
Ajout de surface (véranda au dessus de 20 m ²)	Permis de construire
Changement de destination du bâtiment (transformation de garage en chambre, de grange en maison ...) sans modification de l'aspect extérieur	Déclaration préalable
Avec modification de l'aspect extérieur	Permis de construire
Châssis et serres d'une hauteur inférieure à 1.80 m	Pas de formalité
D'une hauteur supérieure à 1.80 m et de moins de 2000 m ²	Déclaration préalable
D'une hauteur supérieure à 1.80 m et de plus de 2000 m ²	Permis de construire
Murs d'une hauteur inférieure à 2 m	Pas de formalité
D'une hauteur supérieure à 2 m	Déclaration préalable
Piscines gonflables de moins de 10 m ²	Pas de formalité
Supérieure à 10 m ² et en place pour moins de 3 mois	Pas de formalité
Supérieure à 10 m ² et en place pour plus de 3 mois	Déclaration préalable
Piscine fixe de 10 à 100 m ² sans couverture	Déclaration préalable
Si la hauteur de couverture est supérieure à 1.80 m	Permis de construire



Création d'un chemin forestier en aval de Trémouille



Elagage d'arbres dangereux sur la route de Trémouille, réalisé par l'équipe professionnelle d'élagueurs de l'ARCADOUR



Finition des allées au nouveau cimetière par nos services techniques

Rosiers Info / Bulletin Municipal d'informations de la Commune de Rosiers d'Egletons

Directeur de la publication : Jean Boinet

Ont participé à ce numéro : Jean-Claude Talbert, Audrey Parel, Mireille Durand

Crédits photos : Jean Boinet

Site Web : <http://www.rosiers-egletons.com>

Contacts : tél : 05 55 93 08 14 - Fax : 05 55 93 26 30 - Mail : mairie.rosiers@wanadoo.fr

Réalisation graphique : SAGEC - Tél 05 55 93 97 87 - Egletons

ISSN en cours - Impression : SAGEC

Rosiers d'Egletons



Le nouveau Mille Club



Inauguration prévue le 31 août 2019